

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 25 mai 2018

**4<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2018-5-4-1

**Service instructeur**

DSOL - Direction de l'autonomie

**Service consulté**

MAIA Région Colmarienne  
Service Social Gérontologique

**OUVERTURE DU LOGICIEL SOLIS-ASG AU SERVICE SOCIAL DES HÔPITAUX  
CIVILS DE COLMAR**

Résumé : Ce rapport a pour objet de conclure une convention autorisant l'accès à certains professionnels des Hôpitaux Civils de COLMAR à des informations du logiciel de gestion de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie afin de faciliter l'organisation du retour à domicile des personnes âgées dépendantes.

Le logiciel SOLIS-ASG (Aide Sociale Générale), édité par l'entreprise InfoDB est utilisé au sein du Département pour permettre aux services de la Direction de l'Autonomie, la gestion informatique et le traitement des demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Pour mieux organiser le retour à domicile des personnes âgées après un séjour hospitalier le Département a autorisé, à titre expérimental, les Hôpitaux Civils de COLMAR (HCC) à accéder à certaines informations de ce logiciel. Il est proposé de pérenniser cette expérimentation.

**I. L'expérimentation**

Depuis juillet 2017, le Département a ouvert l'accès à son logiciel de gestion de l'APA uniquement en lecture et à un nombre limité d'informations au Service Social et à l'Equipe Mobile de Gériatrie (EMG) des Hôpitaux Civils de COLMAR.

Cette ouverture, à titre gracieux, avait pour objectifs d'une part, d'impulser un partenariat autour du parcours de la personne âgée avec un acteur sanitaire et, d'autre part, d'améliorer, de fluidifier et de sécuriser les sorties d'hospitalisation.

L'ouverture de ce logiciel a été dûment encadrée, après déclaration à la CNIL, afin de déterminer de manière exhaustive, les personnes habilitées à le consulter dans le cadre de leurs missions et du respect des dispositifs légaux régissant le secret professionnel et le partage d'informations. Il est entendu que les informations auxquelles ces professionnels ont accès sont limitées aux besoins identifiés.

Un bilan de cette expérimentation a été dressé en janvier 2018, après 6 mois de fonctionnement. Il en ressort une réelle plus-value :

- pour les usagers, des retours à domicile plus facile à mettre en place,
- les assistants sociaux des services de Médecine Générale et du Centre pour Personnes Agées se connectent tous les jours au logiciel ; 237 connexions ont été repérées pendant la période d'expérimentation, étant entendu qu'une connexion peut concerner plusieurs consultations de dossiers d'usagers,
- le nombre des appels téléphoniques et mails adressés aux différents Pôles Gériatologiques du ressort des HCC, a été réduit.

Le logiciel SOLIS-ASG est ainsi devenu un véritable outil de travail quotidien pour les équipes en charge de préparer les sorties d'hospitalisation.

## **II. Pérennisation du dispositif**

Les HCC sollicitent la pérennisation du dispositif qui permettra de répondre, de manière plus réactive et complète, aux besoins des usagers.

Il est donc proposé de consolider ce partenariat en l'encadrant par une convention et une charte d'utilisation.

La convention précise les objectifs recherchés, la liste des utilisateurs, la nature des données accessibles, les engagements respectifs des signataires, notamment l'obligation pour chaque professionnel des HCC de signer une charte d'utilisation. La convention ne prévoit aucune contribution financière.

A terme, il est envisagé d'étendre ces nouvelles modalités de travail aux autres hôpitaux du département. Des travaux pourront être amorcés en ce sens courant 2018.

La 4<sup>ème</sup> Commission -Solidarité et Autonomie- a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 13 avril 2018.

Il vous est proposé :

- de pérenniser l'ouverture du logiciel SOLIS-ASG, en lecture uniquement, et à titre gracieux, au Service Social et à l'Equipe Mobile de Gériatrie des Hôpitaux Civils de COLMAR,
- d'approuver, à cette fin, la convention portant sur la mise à disposition du logiciel SOLIS-ASG aux Hôpitaux Civils de COLMAR dans le cadre de la collaboration avec la Direction de l'Autonomie du Département du Haut-Rhin, jointe en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à signer la convention précitée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT